

A Bruxelles Woluwe - 300 crédits - 5 années - Horaire de jour - En français

Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**

Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**

Activités sur d'autres sites : **NON**

Domaine d'études principal : **Sciences médicales**

Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**

Sigle du programme: **MNUC2MC** - Cadre francophone de certification (CFC): 7

Table des matières

[Introduction](#)

MNUC2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en médecine nucléaire (A.M. du 19.07.1996 publié le 10.09.1996).

Votre profil

Ce master est accessible si vous êtes :

- porteurs du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique ;
-

MNUC2MC - Profil enseignement

o Troisième bloc annuel (60 crédits)

o Enseignement théorique obligatoire (18 crédits)

Le médecin candidat spécialiste choisit 18 crédits parmi la liste des cours ci-dessous et il doit avoir suivi l'ensemble de cet enseignement au plus tard à la fin du 4e bloc annuel.

○ LPHY2360	Physique atomique, nucléaire et des radiations	Eduardo Cortina Gil	FR [q1] [22.5h] [2 Crédits]						X	X
○ WMNUC3120	Technology and techniques in nuclear medicine	Michel Hesse	EN [q1] [20h+30h] [3 Crédits]						X	X
○ WESP1010	Introduction à la statistique descriptive et aux probabilités	Séverine Henrard Niko Speybroeck (coord.)	FR [q1] [18h+18h] [3 Crédits]						X	X
○ WRFAR2100	Radiochimie, radiotoxicologie et radiopharmacie	Bernard Gallez	FR [q1] [22.5h+60h] [4 Crédits]						X	X
○ WRPR2001	Notions de base de radioprotection	Pascal Carlier François Jamar (coord.) Renaud Lhommel	FR [q1] [10h+5h] [2 Crédits]						X	X
○ WRPR2002	Compléments de radioprotection	Dana Ioana Dumitriu Olivier Gheysens François Jamar (coord.)	FR [q2] [20h+10h] [3 Crédits]						X	X
○ WBICL2107	Principe et méthodologie des dosages immunologiques	Diane Maisin	FR [q2] [15h] [3 Crédits]						X	X
○ WRPR3010M	Questions spéciales de radioprotection (partim)		FR [q2] [15h] [2 Crédits]						X	X
○ WRDTH2331B	Radiobiology - (partim radiobiology)		EN [q2] [22.5h] [2 Crédits]						X	X

o Stages (42 crédits)

○ WMNUC2383	Stages cliniques de médecine nucléaire 3e année, 1re partie		FR [q1+q2] [] [28 Crédits]							X
○ WMNUC2393	Stages cliniques de médecine nucléaire 3e année, 2e partie		FR [q3] [] [14 Crédits]							X

o Quatrième bloc annuel (60 crédits)

o Enseignement théorique obligatoire (18 crédits)

Le médecin candidat spécialiste choisit 18 crédits parmi la liste des cours ci-dessous et il doit avoir suivi l'ensemble de cet enseignement au plus tard à la fin du 4e bloc annuel.

○ LPHY2360	Physique atomique, nucléaire et des radiations	Eduardo Cortina Gil	FR [q1] [22.5h] [2 Crédits]						X	X
○ WMNUC3120	Technology and techniques in nuclear medicine	Michel Hesse	EN [q1] [20h+30h] [3 Crédits]						X	X
○ WESP1010	Introduction à la statistique descriptive et aux probabilités	Séverine Henrard Niko Speybroeck (coord.)	FR [q1] [18h+18h] [3 Crédits]						X	X
○ WRFAR2100	Radiochimie, radiotoxicologie et radiopharmacie	Bernard Gallez	FR [q1] [22.5h+60h] [4 Crédits]						X	X
○ WRPR2001	Notions de base de radioprotection	Pascal Carlier François Jamar (coord.) Renaud Lhommel	FR [q1] [10h+5h] [2 Crédits]						X	X
○ WRPR2002	Compléments de radioprotection	Dana Ioana Dumitriu Olivier Gheysens François Jamar (coord.)	FR [q2] [20h+10h] [3 Crédits]						X	X
○ WBICL2107	Principe et méthodologie des dosages immunologiques	Diane Maisin	FR							

o Cinquième bloc annuel (60 crédits)

○ WRDGN3120	Principes, techniques et contrôle de qualité en imagerie médicale	
-------------	---	--

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

MNUC2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littéra précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à celui mentionné au littéra 1° en application du présent décret, d'une directive européenne, d'une convention i51rrtu drt560 l'université.

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique du programme.

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires en [cliquant ici](#).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

En application de l'arrêté royal du 21 avril 1983, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

Un mémoire sera présenté et défendu oralement.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en médecine nucléaire.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

GESTION ET CONTACTS

Contact

Secrétariat du service clinique de médecine nucléaire

[Stéphanie Wuilmart](#)

Tél. 02 764.25.85

Secrétariat facultaire MSCM

[Anne Lepage](#)

Tél. 02 764.52.35

[Armand Lawson](#)

Tél. 02 764.50.32

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSS/MEDE

Faculté de médecine et médecine dentaire ([MEDE](#))

Secteur des sciences de la santé ([SSS](#))

MEDE

Avenue Mounier 50 - bte B1.50.04

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tél: [+32 \(0\)2 764 50 20](#) - Fax: [+32 \(0\)2 764 50 35](#)

Mandat(s)

- Doyenne : Françoise Smets

Commission(s) de programme

- Commission des masters de spécialisation et certificats en médecine ([MSCM](#))

Responsable académique du programme: [François Jamar](#)

Jury

- Président de jury: [François Jamar](#)
- Secrétaire de jury: [Thierry Vander Borght](#)